

Règlement ministériel du 5 juin 2013 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur les CR169, CR164 et CR106 de Schifflange vers Schouweiler à l'occasion d'une manifestation.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion du « Skoda Tour de Luxembourg 2013 » il convient de réglementer la circulation sur les CR169, CR164 et CR106 à Schifflange, Foetz, Mondercange et Limpach;

Arrête :

Art.1er.- La circulation est règlementée comme suit :

Sur les tronçons de route énumérés ci-dessous il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que des motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues :

- CR169 entre les P.R. 0.190 et 1.240,
- CR164 entre les P.R. 2.590 et 2.460,
- CR106 entre les P.R. 4.245 et 6.005,
- CR106 entre les P.R. 6.720 et 8.215,

L'accès aux tronçons de route énumérés ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué et uniquement accessible par la direction opposée :

- CR169 (P.R. 1.240 et 0.190) de Schifflange vers Foetz,
- CR164 (P.R. 2.460 et 2.590) de Foetz vers Mondercange
- CR106 (P.R. 6.005 et 4.245) de Mondercange vers Limpach,
- CR106 (P.R. 8.215 et 6.720) de Limpach vers Schouweiler,

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,13aa et C,1a.
Une déviation sera mis en place.

Art.2.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art.3.- Le présent règlement prend effet le 14 juin 2013 entre 13.00 et 14.00 heures.

**Luxembourg, le 5 juin 2013
Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

(s) Claude Wiseler